

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

114^{EME} REUNION

10 MARS 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CXIV)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 114^{ème} réunion tenue le 10 mars 2008, a suivi une communication de Mme Carolyn McAskie, sous Secrétaire générale des Nations unies chargée de l'appui à la consolidation de la paix, sur l'architecture des Nations unies pour la consolidation de la paix, qui comprend la Commission pour la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi que sur les efforts déployés par les Nations unies dans le domaine de la reconstruction post-conflit et de la consolidation de la paix.

Le Conseil a rappelé le communiqué de sa 68^{ème} réunion tenue le 14 décembre 2006, ainsi que les conclusions de sa 98^{ème} réunion tenue le 8 novembre 2007, sur la coopération entre l'UA et les Nations unies en matière de consolidation de la paix et de reconstruction post conflit et développement

Le Conseil a exprimé son appréciation pour les efforts déployés par la Commission pour la consolidation de la paix, en particulier la priorité accordée aux pays africains émergeant de conflits, à savoir le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée Bissau.

Le Conseil a encouragé la Commission pour la consolidation de la paix à poursuivre et à intensifier ses efforts pour contribuer effectivement à la consolidation de la paix en Afrique et au relèvement des pays émergeant de conflits. A cet égard, le Conseil a lancé un appel aux Nations unies, pour qu'elles accroissent les ressources allouées à la Commission pour la consolidation de la paix afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Le Conseil a réitéré l'importance que revêt le Document-cadre de l'UA sur la reconstruction post-conflit et le développement, adopté par le Conseil exécutif à Banjul en juin 2006, et la nécessité d'accélérer sa mise en œuvre. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre l'UA et les Nations unies et en a appelé à l'ONU et à ses organes compétents pour qu'ils apportent l'appui nécessaire à cet effet.

Le Conseil a également souligné la nécessité d'explorer des modalités pratiques de coopération entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la consolidation de la paix, y compris par l'échange d'informations et la conduite de missions d'informations et d'autres missions de paix et de sécurité connexes, sur les conflits, à leurs différentes étapes, en Afrique.

Addis Abéba, le 10 mars 2008